

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30/09/2025
DELIBERATION
n° CA 2025- 27
*relative à la désignation de vice-présidents
de l'Université Toulouse Capitole*

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 9 et 27 des statuts annexés ;

Vu la délibération CA 2024 - 15 en date du 11 juin 2024, relative à la désignation de vice-présidents de l'Université Toulouse Capitole ;

Vu la proposition du président de l'Université Toulouse Capitole ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Sur proposition du président de l'Université, en remplacement du vice-président transition sociétale et écologique désigné par la délibération du 11 juin 2024, est désignée vice-présidente au sein du bureau de l'université Toulouse Capitole :

- Mme Laurence CALANDRI, en qualité de vice-présidente **transition sociétale et écologique**

Présents ou représentés :25

Voix favorables : 25

Voix défavorables :0

Abstentions :0

Le président du conseil d'administration,


Hugues KENFACK

